

Troisième séance, jeudi 6 octobre 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Rapport N° 275 relatif à la votation cantonale du 15 mai 2011; discussion. – Rapport N° 277 sur le postulat N° 223.03 Josef Fasel (dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques); discussion. – Projet de loi N° 262 sur l'eau potable (LEP); deuxième lecture et vote final. – Projet de décret N° 258 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt (crédit d'objet); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Motion M1114.11 Hugo Raemy/François Roubaty (participation aux frais de campagne électorale liée à la publicité des comptes des partis politiques); prise en considération. – Motion M1115.11 Nicole Lehner-Gigon/Gaëtan Emonet (Publication de la liste des donatrices et donateurs dont les versements à un parti politique dépassent 5000 francs); prise en considération. – Motion M1118.11 Dominique Corminbœuf/Christian Marbach (lier la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale à la transparence du financement des partis politiques); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Vincent Brodard, Pierre-Alain Clément, Markus Ith, Jean-Daniel Wicht; sans: Rudolf Vonlanthen.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M. Yvan Corminbœuf, élu par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2011.

– Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Monsieur, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Rapport N° 275 relatif à la votation cantonale du 15 mai 2011¹

Discussion

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat vous prie de prendre connaissance de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 277 sur le postulat N° 223.03 Josef Fasel (dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques)²

Discussion

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Mich interessierte der Schutz und die getroffenen Massnahmen gegen Naturkatastrophen, die immer häufiger werden. Der Staatsrat hat seinerzeit die Annahme des Postulats empfohlen, weil er interessiert war, die getroffenen Massnahmen aufzuzeigen.

Die möglichen Schäden sind vielfältig, jedoch haben wir zwischenzeitlich von Schäden gehört, an deren Ausmass vorher niemand dachte. Ich denke da an Fukushima, ein Wort, das niemand von uns kannte.

Gegenstand des vorliegenden Berichts ist das Konzept des integralen Managements der Risiken, ein Konzept zwischen Bund und Kantonen über Massnahmen zum Schutz und der Zusammenarbeit. Auch der Zusammenarbeit auf kantonaler Ebene wurde vermehrt Achtung geschenkt und so wurden neue Verordnungen geschaffen, die noch aus diesem Jahr stammen. Ebenfalls wurde der Zusammenarbeit auf lokaler Ebene Achtung geschenkt, was natürlich richtig ist, denn diese Ereignisse betreffen ja insbesondere auch die peripheren Gebiete.

Schlussfolgerungen: Bund und Kantone haben die Lehren aus den Ereignissen der letzten Zeit gezogen und insbesondere die aktiven und passiven Präventionsmassnahmen durch organisatorische und technische Massnahmen ergänzt. Es ist zu hoffen, dass damit frühzeitig reagiert und somit Schlimmeres verhindert werden kann. Ich danke dem Staatsrat für sein Engagement in dieser Angelegenheit. Das zeigt auch, dass er die Dringlichkeit dieser Problematik erkannt hat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Ce rapport fait d'abord un premier constat. Les changements clima-

¹ Texte du rapport pp. 2161ss.

² Texte du rapport pp. 2162ss.

tiques ne sont plus contestés et ils entraînent des événements extrêmes: ouragans, glissements de terrain, diminution des glaciers, crues, sécheresses et inondations. De façon circonstanciée, le rapport fait état des mesures prises au plan fédéral, cantonal et local. La Confédération a développé son organisation et ses moyens d'action. Elle a mis en réseau des services spécialisés, mais intensifié sa collaboration avec les cantons. Le canton a adopté une ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population. Pour les dangers naturels gravitaires, la coordination et les analyses des risques et les mesures de prévention sont assurées de longue date par la Commission des dangers naturels.

Pour la collaboration sur le plan local, il a été décidé de compléter le système par la désignation de conseillers locaux en matière de dangers naturels gravitaires. Ces conseillers seront des collaborateurs du Service des forêts et de la faune. Leur mise en place devrait s'achever en 2012. Le groupe libéral-radical reconnaît que le canton a tiré les leçons des catastrophes que nous avons vécues ces dernières années en complétant les mesures de prévention par des mesures organisationnelles et techniques devant permettre de limiter autant que possible par une intervention efficace les dommages. Il approuvera donc à l'unanimité ce rapport.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Je raccourcirai quelque peu mon intervention étant donné que les derniers intervenants ont déjà évoqué le rapport fort correctement. Le postulat déposé par le député Fasel en 2003 et pris en considération la même année par le Grand Conseil concerne les dommages causés par les forces naturelles suite à des changements climatiques. Le canton de Fribourg a connu ces dernières années, comme d'autres régions de la Suisse, une augmentation d'événements naturels extrêmes: ouragans Vivian et Lothar, glissements de terrain au Falli-Höllli et à la vallée du Gottéron, canicules et sécheresses, crues, inondations et tempêtes de grêle. Les dommages causés par les éléments sont directs (atteinte à la vie et à la santé des personnes, ainsi que dégâts aux bâtiments et autres biens) ou indirects (interruption de circulation, rupture en approvisionnement en eau et en énergie). Dans le domaine de la protection contre les dangers naturels, l'ordonnance de février 2011 a pu entériner et mettre en place des collaborations qui donnent satisfaction. Pour le canton de Fribourg, il est prévu de confier cette tâche à des collaborateurs des services spécialisés de l'Etat. Enfin, il convient de mentionner, en ce qui concerne les organes communaux, que leur mise en place suit son cours et devrait s'achever en 2012. En conclusion, cantons et Confédération ont consenti d'importants efforts ces dernières années pour adapter les dispositifs de protection contre les dangers naturels. Ces efforts se poursuivent. Ils sont le résultat d'une bonne collaboration entre communes, canton et Confédération. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport détaillé et en prend acte.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich bin Vizepräsident des Freiburger Verbandes des Zivilschutzes.

Mit grossem Interesse haben wir den vorliegenden Bericht zur Kenntnis genommen und danken dem Staatsrat dafür.

Der Mensch und die Katastrophen: Man muss die Lösungen sehen, nicht die Probleme. Und hier bin ich der Überzeugung, und dies geht aus dem Bericht hervor, dass wir auf dem richtigen Weg sind und vor allem mit der Zusammenarbeit auf kantonaler Ebene und den Gemeindeorganen. Wir sind auch der Meinung, dass die Gemeindeplattform Naturkatastrophen, das GIN und die elektronische Lagedarstellung ELD, die alle Informationen vereinigen und das aufgezeigte Schema, die Fachstellenverbund- und Führungsunterstützung zwischen Gemeinden, Kantonen und Bund die Verantwortlichkeit des Staatsrates gegenüber der Bevölkerung bei möglichen Naturereignissen zeigt.

Ich habe trotzdem noch zwei Fragen an den Staatsrat: Das Amt für Bevölkerungsschutz und Militär muss für die Koordination zwischen den Fachstellen eine Koordinationsgruppe einsetzen. Diese Gruppe muss noch geschaffen werden. Frage: Wie weit ist die Formierung dieser Gruppe?

Zweite Frage: Wo sind die Datenbanken und deren Analysen und die Gefahrenkarten über Naturgefahren deponiert oder werden diese dem Amt für Wald, Wild und Fischerei übertragen?

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion den Bericht Nr. 277 zur Kenntnis nehmen und dankt dem Staatsrat dafür.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les intervenants. Je constate qu'ils ont exprimé leur satisfaction pour ce rapport. C'est un des rapports les plus vieux, puisque le postulat a été déposé en 2003. On vous a expliqué pour quelles raisons nous ne venons que maintenant avec ce rapport. C'était une mission très difficile. En 2003, lorsque le Conseil d'Etat vous a recommandé d'accepter ce rapport, on avait déjà dit que l'on allait attendre quelques années pour voir ce que l'on met en place. Maintenant, nous avons la loi sur la protection de la population. Il y a eu Frifire et beaucoup d'autres ordonnances. Il y a surtout la collaboration avec la Confédération où l'on a mis un dispositif qui fonctionne bien.

Ich möchte bei dieser Gelegenheit doch auch den Verdienst des langjährigen Generalsekretärs Beat Renz hervorheben, der lange an diesem Bericht gearbeitet hat. Er hat schon seit zwei, drei Jahren davon gesprochen, wie schwierig es ist, diesen Rapport zu erstellen. Er hat sich sehr viel Mühe gegeben und ich glaube, das Resultat kann sich sehen lassen.

Zu den Fragen von Grossrat Bruno Fasel: Die Zuständigkeit ist beim Amt für Bevölkerungsschutz. Die Koordinationsgruppe sollte jedenfalls bis Ende Jahr stehen.

Was die Datenbanken betrifft, bin ich für absolute Transparenz. Es ist klar, dass sie beim Amt für Bevölkerungsschutz beheimatet ist, aber ich habe keine Bedenken, dass sie auch beim Amt für Forst und Waldwirtschaft deponiert wird.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 262 sur l'eau potable (LEP)¹

Rapporteur: **Christian Bussard** (PDC/CVP, GR).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Deuxième lecture

ART. 1 À 3

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Um sicherzustellen, dass die öffentliche Hand auch weiterhin über das Trinkwasser bestimmt, legt der Gesetzesentwurf fest, wer eine Konzession erhalten darf. Dagegen ist nichts einzuwenden.

Zudem regelt es das Eigentum der Trinkwasser-Infrastrukturen, die ebenfalls der öffentlichen Hand gehören sollten. Hier habe ich Probleme. Ich beziehe mich auf einen von mehreren Vorfällen, in dem sich dieses Problem in der Vergangenheit gezeigt hat: Ein Betrieb erwarb im Jahre 1980 von einer Gemeinde 11 000 Quadratmeter Bauland in der Gewerbe- und Industriezone, um eine neue Betriebsinfrastruktur zu erstellen. Dies in Treu und Glauben. Anschliessend wurde nach den erhaltenen Baubewilligungen gebaut. Im Jahre 1985 wurden die neuen Räumlichkeiten bezogen. Zwei Jahre nach dem Einzug, im Jahre 1987, wurde der überbaute Artikel in eine neue Schutzwasserzone 2-3 eingezont. Gegen die neue Schutzwasserzone wurde vom Eigentümer Einsprache erhoben. Die Verhandlungen mittels Rechtsanwältinnen und Rechtsanwälten dauerte anschliessend über 14 Jahren und verursachte dem Eigentümer zusätzliche Kosten von 50 000 Franken. Im Jahre 2001 hatte das Verwaltungsgericht die neue Schutzwasserzone gutgeheissen. Mit diesem Urteil wurde die neu überbaute Liegenschaft im Wert von 4 Mio. Franken erheblich entwertet. Eine sogenannte stille Enteignung von Eigentümerinnen und Eigentümern fand statt, Eigentümerinnen und Eigentümer, die in Treu und Glauben gebaut und gehandelt hatten.

Was die Landwirtschaft betrifft, wird das Problem der Nicht-Bewirtschaftung von Landwirtschaftsland in Schutzwasserzonen von Grangeneuve bearbeitet und auch dementsprechend dem Landwirt vergütet.

Ich stelle fest, dass hier im neuen Gesetz dieses Problem der nachträglichen Neuschaffung von Schutzwasserzonen in gemischten Gewerbe- und Industriezonen nicht geregelt ist. Daher meine Fragen an den Staatsrat:

1. Dem Artikel 3 Absatz 2 entnehme ich folgenden Satz: «Der Staat nimmt Aufsichts-, Kontroll-, Koordinations- und Sensibilisierungsaufgaben wahr.» Wurde in der Kommission die von mir geschilderte wichtige Problematik der stillen Enteignung besprochen?
2. Wie stellt sich der Staatsrat die wichtigen Kontrollaufgaben vor?
3. Regelt das Gesetz diese Problematik der stillen Enteignung von Eigentümerinnen und Eigentümer?

¹ Message pp. 1988ss.

Le Rapporteur. La question du député Binz est pertinente. Toutefois, à mon avis, elle ne concerne pas cette présente loi, puisqu'il devrait plutôt se référer à la loi du 18 décembre 2009, la loi sur les eaux, qui précise tout ce qui doit être protégé au niveau des différents captages. L'expropriation tacite concerne surtout le droit de prélever des sources, mais en tout cas pas des expropriations comme telles pour des zones de protection. M. le Commissaire pourra certainement compléter.

Le Commissaire. Je peux confirmer ce que vient de dire le rapporteur. Toutes les concessions sont réglées dans la loi sur les eaux et pas dans la loi sur l'eau potable. Les concessions ne sont données par le canton que pour des captages qui dépassent 200l/min. En-dessous, c'est une affaire privée. Le cas soulevé par M. Binz, même s'il apparaît comme compliqué et difficile pour les anciens propriétaires, ne peut pas être réglé par cet article 3. En effet, cet article 3 n'est que la confirmation de ce que vous avez accepté dans la loi sur les eaux de 2009. Je confirme qu'il y a de nombreux dossiers de concessions qui sont actuellement à l'étude. Il n'y en a que 23 qui font l'objet de concessions terminées. Il y a plus de 200 dossiers qui sont actuellement en cours. Tous dépassent la quantité de 200l/min. C'est seulement là que l'Etat intervient, sinon il n'intervient pas. J'aurais l'occasion de préciser dans la réponse à l'article 19 ce qu'il en est au niveau de l'expropriation en réponse à la question du député Josef Fasel.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). J'aimerais savoir, à propos de l'article 3, comment le Conseil d'Etat s' imagine cette coordination. On a les communes, il y a des «Wasserversorgung», il y a des privés et puis, il y a le canton. J'ai observé un cas où les gens n'ont pas parlé ensemble. Pourquoi fait-on une zone deux années après la construction? Ça, on aurait dû l'avoir avant. C'est pour ça que j'aimerais savoir comment le Conseil d'Etat s' imagine la coordination relative à l'article 3.

Le Commissaire. Je suis malheureux de répéter que c'est une affaire d'aménagement du territoire. Ça n'a rien à voir avec la distribution de l'eau potable. Vous dites qu'il y a les trois partenaires. L'Etat n'est propriétaire d'aucune source d'eau potable. L'Etat devrait coordonner mieux, mais ça se passe au niveau de l'extension des plans d'aménagement communaux et des besoins nouveaux que les communes peuvent avoir. Je crois que mon collègue Directeur de la DAEC a reconnu qu'il y avait encore du travail de surveillance et de coordination à faire à ce niveau par le Service de l'environnement. C'est tout ce que je peux répondre.

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 4 À 6

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich erlaube mir, den anlässlich der ersten Lesung gestellten Antrag um Änderung des vorliegenden Artikels nochmals zur Diskussion und zur Abstimmung zu bringen.

Nicht weil ich a priori ein schlechter Verlierer wäre, nein, zum einen weil der Antrag doch von einer komfortablen Minderheit unterstützt worden ist und zum anderen, weil ich überzeugt bin, dass wir mit der Annahme meines Änderungsantrages dem Ziel des neuen Gesetzes in keiner Weise entgegenwirken. Ganz im Gegenteil. Wir lassen die Türe offen für eine Mitwirkung von bisherigen privaten Akteurinnen und Akteuren, um nicht zu sagen Pionierinnen und Pionieren und auch Interessengruppen, welche sich während der letzten Jahre und Jahrzehnte im Bereich der Trinkwasserversorgung mit viel Herzblut und ehrenamtlichem Engagement immer zum Wohle der Gemeinschaft eingesetzt haben. Ich wehre mich einfach dagegen, dass wir all diese Leute künftig aus dem Trinkwasserversorgungsprozess ausschliessen wollen, indem wir strikte fordern, dass juristische Personen zwar noch eine Konzession erhalten können, aber nur dann, wenn sie zu 100% im Besitze von Gemeinwesen sind. Ich möchte nochmals einige Argumente aufzählen, die aus meiner Sicht für die Annahme meines Änderungsantrages sprechen:

1. Mit einer Mehrheitsbeteiligung innerhalb einer juristischen Person kann eine Gemeinde immer dafür sorgen, dass das *[unverständlich]*... und nicht von irgendwelchen privaten Interessen gestört wird.
2. Es war schon bis anhin so, dass die Gemeinden für eine ausreichende und qualitativ hochstehende Trinkwasserversorgung verantwortlich waren. In einigen Gemeinden haben die Gemeindebehörden zum Erreichen dieses Zieles sehr effizient mit privaten Organisationen zusammengearbeitet. Es wurden dazu griffige Trinkwasserreglemente und Zusammenarbeitsverträge erstellt. Mir ist kein einziger Fall bekannt, wo es wirklich zu ernsthaften Schwierigkeiten gekommen ist. Wollen wir all das einfach einem aus meiner Sicht übertriebenen Verstaatlichungswahn opfern? Lassen wir doch auch private Leute und Institutionen weiterhin an der Verantwortung mittragen!
3. Viele der privat organisierten Trinkwasserversorgungen haben in den letzten Jahren sehr viel Arbeit und auch Geld in die Ausscheidung der von Gesetzes wegen geforderten Trinkwasserschutzzonen investiert. Herr Staatsrat Corminbœuf, Sie können sonst Ihre Kolleginnen und Kollegen im Amt für Umwelt fragen, wie viel gerade von diesen privaten Institutionen in diesem Bereich investiert wurde. Das war erheblich. Sollen diese Investitionen und das ganze Know How, das sich dahinter versteckt, von den Gemeinden übernommen werden? Wäre es nicht sinnvoller, auch für die betroffenen Gemeinden, wenn im Rahmen einer juristischen Person wenigstens ein Teil dieser Investitionen durch die bisherigen privaten Betreiber mitgetragen werden könnten?

Es gäbe sicher noch mehr Argumente, welche dafür sprechen würden, dass wir künftig Konzessionen auch an juristische Personen erteilen, die nicht zwangsläufig vollständig im Besitz eines Gemeinwesens sind. Doch schlussendlich geht es doch ganz einfach darum, ob

wir bisherigen Akteurinnen und Pionieren und generell privaten Leuten und Institutionen verbieten wollen, an der Verantwortung für eine gute Trinkwasserversorgung der Bevölkerung weiterhin mitzuwirken. Meine Meinung dazu ist klar, wir sprechen ja immer von mehr Eigenverantwortung durch die Bürgerinnen und Bürger und davon, weniger alles der öffentlichen Hand zu überlassen. Darum bitte ich Sie, meinen Änderungsantrag zu unterstützen und die Türe auch hier für ein Mitwirken von Privaten an der Trinkwasserversorgung offen zu halten.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich möchte nicht die ganze Debatte wiederholen, sondern nur zwei kleine Irrtümer im Votum von Herrn Boschung korrigieren. Es stimmt nicht, dass Private irgendwie von der Trinkwasserversorgung ausgeschlossen werden. Die Regelung im Gesetz bezieht sich nur auf neue Konzessionen. Sämtliche bisherigen Konzessionen laufen weiter. Die meisten von ihnen noch 20, 30, 40 Jahre lang. Und es ist so, dass der Staatsrat und die Mehrheit der Kommission ganz deutlich will, dass künftige Konzessionen in öffentlicher Hand sind. Das heisst absolut nicht, dass der Auftrag zur Regelung der Trinkwasserversorgung nicht an die bisherigen Genossenschaften, an die bisherigen Aktiengesellschaften vergeben werden kann. Das ist ja genau das, was die Kommission hier in dieser Regelung eingeführt hat. Dass die bisherigen Akteurinnen und Akteure miteinbezogen werden. Nur die Konzession sollte in öffentlicher Hand bleiben. Deshalb bitte ich doch, diesen Artikel korrekt zu interpretieren und mit der Kommission und dem Staatsrat zu stimmen.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je soutiens l'amendement de mon collègue Bruno Boschung. Il faut aussi dire que dans la commission, c'est un débat qui a été très nourri. Le principe même de la loi, c'est de donner cette garantie aux collectivités publiques de détenir ces concessions actuelles et à venir. Le système de la personne morale qui est majoritairement détenue par des collectivités publiques garantit cette appartenance aux collectivités publiques. De ce fait, ça permet de maintenir les structures actuelles sans avoir des complications dans le futur. Ça permet de répondre à la situation qui existe dans certaines régions de notre canton et le principe du «majoritairement» avec des buts précis dans les statuts de la société anonyme donne cette garantie. Il n'y a pas de raison de mettre «entièrement en mains publiques». De ce fait, avec 51% du capital-actions, les collectivités publiques se garantissent la maîtrise des concessions et par la suite la distribution dans les autres articles. Pour moi, majoritairement garantie, cette propriété publique n'enlève rien et donne une souplesse qui est nécessaire dans cette loi sur l'eau potable. Je vous demande de soutenir cet amendement.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Je voudrais revenir sur l'intervention de M^{me} Christa Mutter et corriger une chose qui concerne directement la «Wasserversorgung Düringen AG». La «Wasserversorgung Düringen AG» aujourd'hui ne dispose d'aucune concession

formelle. Elle travaille avec des droits d'eau qui sont enregistrés. La loi, telle qu'elle est rédigée maintenant, serait tout de suite applicable pour notre société anonyme, ce qui poserait des problèmes, à la fois pour la commune, mais aussi pour la société anonyme. Le dossier est en traitement. On n'a jamais eu de réponse. Il y a une demande qui a été déposée. On n'a pas de concession formelle, ce qui est un problème majeur. La société anonyme et la commune ne voudraient pas se contenter tout simplement de travailler comme ça. On devrait avoir la concession et la «Wasserversorgung» aimerait avoir la concession pour pouvoir continuer de fonctionner comme elle a fonctionné durant cent ans. La concession est un droit, mais elle est également liée à l'infrastructure qui est formée par les puits qui font une entité. Après, il faudra discuter sur comment nous allons répartir ces tâches.

Je vous ai expliqué mardi passé la situation de la «Wasserversorgung Düringen AG». Je ne veux pas y revenir maintenant. Il y a la «Wasserversorgung Bödingen», qui est exactement dans la même situation. On a dit dans cette salle qu'il s'agissait de situations d'exception dans ce canton. C'est vrai. Ce sont des situations d'exception. Je vous signale que les deux entités approvisionnent environ 10 000 personnes avec de l'eau potable, ce qui représente grosso modo un tiers de la population de notre district. Je précise encore une fois que dans les deux communes, les règlements communaux fixent les conditions de fonctionnement ainsi que les tarifs. Le cadre est finalement fixé par l'assemblée communale, par notre communauté démocratique. Des abus ne sont ainsi pas possibles. Les statuts fixent l'objectif, je vous cite l'article 2 des statuts de la «Wasserversorgung Bödingen»: «Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf von Trinkwasser, die Erstellung und der Betrieb von Wasserversorgungsanlagen (et ceci est très important) für die Gemeinde Bödingen.» On ne peut pas faire autre chose que l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Bödingen. L'activité de l'entreprise reste donc clairement limitée au besoin de la commune respective. Elle agit donc dans l'intérêt public. La «Wasserversorgung Bödingen» a été fondée en 1933 car l'assemblée communale avait refusé à l'époque de construire des installations publiques pour la distribution d'eau potable et ceci pour des raisons financières. Ces sociétés qui ont continué à agir ont pris le flambeau à l'époque et le fondateur continue à agir dans un vrai partenariat public-privé qu'on mettrait en danger si vous n'acceptez pas le terme «majoritairement».

Je ne partage pas l'avis de certains pour qui le terme «majoritairement» changerait l'esprit de la loi. Si les communes respectives possèdent la majorité des actions, même un puissant particulier n'est plus en mesure de forcer une décision qui l'arrangerait. Jusque là, on a toujours fonctionné comme ça dans cet Etat. Je vous demanderai donc de soutenir l'amendement de notre collègue Bruno Boschung.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Si j'ai bien compris l'amendement qui nous est proposé ce matin, il n'a absolument pas pour but de modifier la pratique actuelle. Je crois que c'est le grand principe de mon collègue Boschung. Il souhaite préserver une situation qui est

particulière et dans quelques cas bien précis. J'aimerais insister sur le fait que ces cas bien précis sont réglés à ce jour. Il y a la problématique des concessions qui va durer encore pendant de très nombreuses années. Mon autre collègue l'a dit tout à l'heure. Il y a des cas un petit peu particuliers où il n'y a pas de concession, où il y a des droits d'eau. Dans la société que je connais un peu mieux que les autres, des situations particulières existent aussi à ce niveau. A priori, ces affaires sont réglées et sont réglées pour longtemps. Si l'amendement a pour but de trouver une solution pour quelques cas particuliers, il faut savoir que partout ailleurs il n'y a pas de cas particuliers. Le principe même de la loi – c'est là que je ne suis pas d'accord sur l'esprit de la loi – c'est que l'eau est un bien public. Si c'est un bien public, je ne vois pas l'intérêt de privés. Ça n'apporterait rien. Je vous propose de ne pas faire une loi pour quelques exceptions. Je souhaite ardemment que l'on puisse trouver des solutions pour ces exceptions. Je suis persuadé qu'elles sont trouvées pour les 40 voire 50 prochaines années. J'en suis intimement convaincu. Je ne vois pas l'intérêt non plus de risquer avec une loi un manque d'approvisionnement pour une population aussi importante que vous avez décrite tout à l'heure. Je propose de soutenir la proposition de la commission et de garder le terme «entièrement».

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je précise en préambule que je n'ai aucun intérêt spécifique, si ce n'est que je suis syndique d'une commune de la Sarine. L'eau n'est pas une valeur négociable! On nous a vertueusement fait comprendre hier que l'on ne devait pas modifier un principe budgétaire pour des cas particuliers et aujourd'hui on voudrait nous faire admettre une situation dans une loi générale pour deux cas particuliers. J'avoue que j'ai eu un peu de mal à comprendre. La situation que vous voulez régler dans cette loi est déjà prévue, voire garantie pendant un certain temps. Je ne vois pas pourquoi on devrait faire une loi générale qui s'appliquerait à deux cas particuliers. L'eau doit être essentiellement en mains publiques. Je rappelle que si nous ouvrons ici une brèche, nous risquons non pas de régler la situation qui existe actuellement, mais de créer des situations à venir. Quand on dit «majoritairement», ça peut signifier une très courte majorité et ceci peut amener à faire entrer l'eau dans ses biens, ce qui va faire l'objet de spéculation. C'est notre responsabilité d'Etat d'éviter qu'un bien comme l'eau puisse servir à des fins privées. Je vous propose de soutenir la version de la commission et donc la première lecture.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Ich werde den Antrag von Bruno Boschung unterstützen.

Ich möchte hier Frau Erika Schnyder an etwas erinnern: Es sind nicht alle so reich wie Ihre Gemeinde Villars-sur-Glâne. Es gibt Berggemeinden, die weniger betucht sind und auch eine Wasserversorgung aufbauen müssen. Da hat es eventuell Private, die, wie das vor x Jahren in Düringen und Bödingen geschah, mithelfen wollen. Das ist Zusammenarbeit und nicht anders.

Und übrigens: Ich kenne hier in der Schweiz einen Fall, wo an der Gemeindeversammlung ein Wasser-

preis zur Abstimmung kam. Die Gemeindeversammlung hat ihn diskutiert, viele Bürgerinnen und Bürger haben sich daran gestossen, dass dieser Preis zu hoch sei. Dieser Preis wurde von der Gemeindeversammlung angenommen. Was haben die Bürgerinnen und Bürger gemacht? Sie sind mit diesem Gemeindeversammlungsumscheidung zum Preisüberwacher und die Gemeinde musste den Preis senken. Das ist eine Zusammenarbeit.

Le Rapporteur. Si on veut garder l'esprit de la loi, on doit maintenir ce qui a été décidé en première lecture et laisser aux collectivités publiques la seule propriété des concessions, respectivement des captages. La distribution c'est une autre chose. C'est au niveau de la distribution qu'ont été faits les principaux investissements. Pour nos amis de la Singine, il faudra qu'ils se mettent à table et qu'ils trouvent une solution, entre les deux sociétés qui maîtrisent l'eau pour le moment, au niveau de la concession du droit du captage. Le reste, ce n'est que de l'investissement. Les communes peuvent déléguer ceci. C'est un faux débat de mélanger concession et distribution.

Le Commissaire. En commission, nous avons eu ce débat. Le député Kolly avait rappelé en commission qu'il y avait beaucoup de pionniers dans ce canton. Il y avait les sociétés de laiterie, des privés, etc. Petit à petit, devant certaines difficultés, le tout avait été donné aux communes. Quand on a fait cette loi, on s'est bien rendu compte qu'il y avait au moins trois cas particuliers. Il y avait EauSud et il y avait les Gemeinschaften de Dündingen et Schmitten. On voulait permettre à ce qui fonctionne bien de continuer. C'est pour cela que l'on a beaucoup réfléchi, également en commission. La loi permet à tout ce qui fonctionne bien aujourd'hui de continuer. Elle ne veut pas rouvrir la possibilité aux privés de revenir sur ce marché. On a déjà rappelé en première lecture qu'il n'y a aucun intérêt à venir sur ce marché. On n'est pas dans le marché de l'électricité ni dans le marché du transport. On est dans la problématique de l'eau potable, qui, dans pratiquement toutes les autres communes du canton, est de la responsabilité communale. Il y a la marge de manœuvre nécessaire. On a parlé de plusieurs dizaines d'années pour s'adapter. La loi prévoit pour les cas particuliers jusqu'à 8 ans une possibilité d'adaptation. Vous avez accepté ces durées en première lecture. Le Conseil d'Etat ne voit pas l'intérêt des privés de rentrer sur ce marché qui ne peut générer ni déficit ni bénéfice. C'est le principe appliqué et vérifié par le Service des communes du prix coûtant qui est la règle. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose de maintenir la version de la première lecture. Ceci permettra de continuer à aller dans la direction d'une responsabilité communale dans le domaine de l'eau potable et de confirmer le partage des tâches que vous demandez depuis longtemps dans cette enceinte, avec raison. C'est pour cela que le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter et de confirmer les débats de la première lecture.

– Au vote, l'amendement Boschung à l'article 4, opposé au résultat de la première lecture, est rejeté par 59 voix contre 41 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Boschung:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 41.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiotz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romaner J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Sigger (FV, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 59.*

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 7 ET 8

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 9 À 12

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 13 À 19

Le Rapporteur. A l'article 15, la proposition de la commission n'a pas été acceptée en première lecture. Après une rapide consultation via email auprès des membres de la commission, il ressort qu'une certaine majorité pourrait vivre avec la première lecture. Toutefois, il y a une minorité qui maintient la prise de position de la commission (version bis). Au nom de la commission, en tant que président, je ne peux que remettre en discussion l'article 15.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat propose de revenir comme en première lecture à la version initiale car il ne veut pas rouvrir des guerres dans certaines communes où les communes seraient obligées de ra-

cheter certaines concessions. Nous avons toujours le même souci de maintenir la paix partout où cela est possible dans ces problèmes d'eau qui peuvent devenir très compliqués. Je vous rappelle que chaque semaine pour la commune de Barberêche, on reçoit des courriers d'avocats. La bagarre dure depuis des années et des années. Si vous n'acceptez pas le mot «en principe», et que vous disiez «seules», vous ouvririez de nouveau certains chantiers de bagarre dans certaines communes. C'est pourquoi je vous propose de maintenir le «en principe» qui permet justement de ne pas rouvrir ces bagarres.

J'avais promis au député Josef Fasel un éclaircissement à l'article 19. La loi sur l'expropriation existe depuis 1984. Elle s'applique partout. On a jugé utile de mettre un article spécial dans la loi sur l'eau potable avec des conditions cumulatives qui, si elles ne sont pas remplies, allègent la loi sur l'expropriation. Il faut donc que toutes les conditions soient remplies pour que l'on puisse exproprier. Si, par exemple, une commune doublant ses zones manque d'eau et si un privé a de l'eau, elle pourrait aller lui en demander. L'article 19 renforce les droits privés et les droits existants plutôt que de les affaiblir. Si l'on avait simplement l'application de la loi sur l'expropriation, qui dit que l'expropriation est admissible dans les cas d'utilité publique déterminée dans une loi et dans la mesure où la réalisation de l'ouvrage correspond à un intérêt public, on aurait une possibilité plus grande d'exproprier que si vous acceptez cet article 19, qui est fait pour protéger les privés qui auraient des conditions jugées intéressantes par d'autres. Avant d'appliquer l'article 19, il faudrait appliquer l'article 18 sur l'obligation de distribution. Je peux rassurer le député Fasel, car c'est plutôt dans le sens qu'il souhaite que l'on a mis cet article 19 et non pas pour pouvoir exproprier plus facilement. C'est pour rendre l'expropriation plus difficile.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) à l'article 15, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 79 voix contre 19 et 0 abstention.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 19.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz

(SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (BR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 79.*

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 20 À 26

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 27 À 34

Le Rapporteur. Idem que pour l'article 15. La consultation épistolaire auprès des membres de la commission a aussi donné le même résultat. Une majorité peut vivre avec la version primaire du Conseil d'Etat acceptée en première lecture. Il y a une minorité qui se dégage, également au sein de la commission, des membres consultés, pour que le terme «charge de préférence» soit remplacé par «la contribution d'équipement» tel que le prévoyait la version bis de la commission. Je suis donc obligé de revenir avec ce sujet à l'article 27. Pour le reste, confirmation des débats de la première lecture, avec encore une réponse que M. le Commissaire doit apporter à M^{me} Claudia Cotting à l'article 30.

Le Commissaire. Je commence par la réponse à M^{me} Claudia Cotting. Elle avait raison de poser la question pour éclaircir. C'est évident que ça ne concerne qu'un terrain bâti. Comme on ne veut pas prendre l'entier de la parcelle qui pourrait être très conséquent, on a trouvé cette solution souple pour évaluer la contribution de cette exploitation ou de ce propriétaire en zone agricole. Il ne s'agit que du terrain bâti et de rien d'autre. Je crois que la jurisprudence fait qu'il n'y a aucun risque de maintenir la formulation telle qu'elle est faite ici.

Pour l'article 27, le Conseil d'Etat souhaite, par souci d'uniformité avec la loi sur les eaux, maintenir le terme «charge de préférence». Je demande au Grand Conseil de confirmer la première lecture. Pour la lettre e de l'article 27, le Conseil d'Etat souhaite maintenir sa proposition de faire figurer une taxe annuelle pour les eaux d'extinction. En effet, l'orthodoxie budgétaire voudrait que, quand une tâche spéciale donne lieu à des investissements particuliers, les frais doivent être perçus par des taxes et non pas par un impôt. Si les

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2066ss.

communes facturent le surcoût pour les eaux d'incendie, elles ne sont pas dans la légalité si elles n'ont pas un règlement qui leur permet de le faire. On l'a dit ici, ça se fera par l'impôt. Si j'ai bien entendu hier, vous étiez assez à cheval sur les principes. C'est un principe intangible. Si vous ne précisez pas qu'il y a une taxe pour les eaux d'incendie, vous n'avez pas le droit de la percevoir et vous n'avez pas le droit de la payer par les impôts. C'est pour cela que le Conseil d'Etat souhaite maintenir la lettre e dans cet article 27 pour permettre aux communes de facturer ce surplus pour la défense incendie.

Le Rapporteur. M. le Commissaire revient avec la lettre e concernant les charges d'extinction. La commission avait été très claire pour supprimer cette charge. Quand on équipe un terrain, les communes ont déjà la possibilité de le facturer lorsqu'on le met en zone. Il n'y a pas de raison que l'on fasse une taxe complémentaire via cette loi. Ça fait partie des contributions d'équipement générales avant de mettre en zone. On s'entend avec le propriétaire pour qu'il participe à certains équipements de base. On vous demande de confirmer la décision prise en première lecture.

Le Commissaire. Si vous avez un citoyen qui conteste cette taxe incendie, que vous facturerez par exemple lors de l'équipement de la parcelle, il gagnera de toute façon, puisque vous n'avez aucune base légale pour encaisser ce coût. C'est ceci que le Conseil d'Etat aimerait vous faire comprendre. Comme dit l'ancienne présidente, c'est un flou juridique. Ça ne permet pas de gagner en cas de recours devant les instances qui se prononcent.

– Au vote, la proposition de la commission relative à l'article 27 al. 3 let. b, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 54 voix contre 37 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 37.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/

MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiotz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 54.*

Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 3.*

– Au vote, la proposition initiale du Conseil d'Etat relative à l'article 27 al. 3 let. e, opposée au résultat de la première lecture, est rejetée par 61 voix contre 28 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 35 à 36

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 37 À 39

– Confirmation du résultat de la première lecture.

ART. 40 À 49, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). A l'article 40, le Conseil d'Etat, dans le projet initial, avait repris le terme qui était utilisé à l'article 4, étant donné que l'on faisait référence aux collectivités qui devaient demander des concessions. A l'article 4, le Grand Conseil a décidé d'ajouter que les personnes morales devaient aussi demander des concessions. A la place de simplement ajouter ce terme, qui simplifiait bien les choses, la commission a décidé de modifier le sens de l'article en ajoutant «quiconque utilise des eaux publiques sans être au bénéfice d'une concession dispose d'un délai ... pour demander une concession». «Quiconque», on ne parle pas seulement des collectivités publiques ou des personnes morales, mais on parle aussi des privés qui utilisent de l'eau. Dans ce sens, ça ne va plus dans la même direction que ce l'on dit à l'article 4 où on demande aux personnes de demander une concession. Je propose de reprendre le même sens que le Conseil d'Etat avait proposé dans la version initiale, c'est à dire de simplement rajouter à ce qui avait été prévu ce que l'on a mis à l'article 4, à savoir parler des personnes morales et de supprimer le terme «quiconque» qui ne veut plus rien dire et qui change le sens de l'article.

Le Rapporteur. A l'article 40, on parle des eaux publiques et non pas des eaux privées. Il n'y a rien à changer. Je vous demande de confirmer les débats de la première lecture.

Le Commissaire. J'avais dit en première lecture que la précision demandée par M. le Député Ducotterd pouvait très bien convenir. Je maintiens ce que j'ai dit en première lecture.

– Au vote, l'amendement Ducotterd à l'article 40, opposé au résultat de la première lecture est rejeté par 68 voix contre 22 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Ducotterd:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 22.*

Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:

Aebischer (SC, PS/SP), Aebi-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/

SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 68.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 89 voix contre 6. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebi-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Descheaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 6.*

S'est abstenu:

Jendly (SE, PDC/CVP). Total: 1.

**Projet de décret N° 258
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour
le subventionnement de mesures de protection
contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-
Fribourg, secteur Flamatt (crédit d'objet)¹**

Rapporteure: **Claudia Cotting** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des
institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

La Rapporteure. Le Grand Conseil est donc saisi d'un projet de décret relatif à l'octroi de ce crédit d'engagement pour subventionner des mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur Flamatt.

La commission s'est réunie le mardi 12 juillet 2011 avec M. Pascal Corminbœuf, commissaire du gouvernement. Il était accompagné de M. Walter Schwab, chef du Service des forêts et de la faune, et de M. Willy Eyer, chef du Secteur protection contre les dangers naturels.

Les intempéries de 2007 ont montré la vulnérabilité du secteur de Flamatt. Des mesures de protection contre la menace de dangers naturels sur cette ligne s'imposent donc. Les mesures projetées concernent les dangers naturels en provenance de l'extérieur des voies ou de l'extérieur du talus contre des boues ou éboulements rocheux et non la sécurité de l'ouvrage lui-même. Dans le secteur de Flamatt, la pente est très prononcée, ce qui a pour conséquence que la forêt ne peut pas assurer totalement sa fonction protectrice. L'essentiel des travaux consiste à réduire les risques. Deux types de mesures sont envisagés, c'est d'abord de retravailler le talus et, ensuite, la pose de filets sur la quasi-totalité de la longueur de la falaise. Ces filets sont équipés d'un système d'alarme qui permet de stopper les trains et ainsi d'éviter tout accident. L'intervention prévue est importante puisqu'il s'agira d'enlever entre 60 000 et 70 000 m³ de molasse, travaux occasionnant une grosse part du coût total. Cette option, qui apparaît actuellement comme la plus rationnelle et la plus efficiente, ne permet toutefois pas d'affirmer qu'elle écarte tout souci ou tout danger. La sécurité totale n'est jamais complètement garantie.

Le maître de l'ouvrage reste les CFF, qui, dans un premier temps, assument la totalité du coût des 14 millions. Cette somme est subventionnée à hauteur de 50%. Elle est répartie entre le canton et la Confédération. La prévision, c'est que la part fédérale sera de 35% et la part cantonale de 15%. Il est très important de souligner que c'est le canton qui, par sa participation, déclenche la subvention fédérale. Les CFF payeront finalement 7 millions ainsi que les coûts des travaux d'études.

A relever également que ce projet ne fait pas partie de la convention-programme conclue entre la Confédération et le canton pour les années 2012 à 2015 mais il s'y ajoute au titre de projet individuel. La part cantonale sera portée au budget 2012 de l'Etat, au compte qui englobe le secteur dangers naturels.

En commission, certains membres ont reproché d'avoir attendu si longtemps pour arriver avec un projet de remise en état – ou en tout cas de consolidation – de cette falaise. D'autres se demandaient si ces 14 millions mis à disposition sont superflus dans le sens qu'il faudra envisager un jour de mettre ce tronçon sous tunnel. Toujours est-il qu'aujourd'hui pour garder la ligne de train Fribourg-Berne par Flamatt, il faut absolument que ces travaux puissent débiter.

Le Commissaire. En complément à ce qu'a dit M^{me} la Rapporteure, il faut se rappeler que Fribourg a toujours dû se battre pour ses moyens de transport. Fribourg a dû se battre pour construire la ligne Lausanne–Berne qui passe par Fribourg. Il a dû se battre pour avoir la A12 contre la A1; là, il avait fait œuvre de pionnier en construisant des ponts avant que la A12 soit décidée. Là, chaque fois qu'il y a un éboulement ou un problème du côté de Flamatt, on sait que les trains ont tendance à passer par le pied du Jura. C'est pour ça que le canton, comme a dit M^{me} la Députée Cotting, doit lui-même déclencher l'assainissement de ce qui pourrait entraver la circulation sur cette ligne très importante Lausanne–Berne.

Ce n'est pas d'aujourd'hui. Dans cette enceinte, en 1862, le Directeur des travaux publics de l'époque avait convaincu le Grand Conseil de reprendre la société en faillite Lausanne–Berne pour un montant de 44 millions. Le budget de l'Etat était de 2 millions... Je vous laisse faire les calculs pour aujourd'hui! On avait dû, à l'époque, faire des efforts considérables – pour ne pas dire extraordinaires – pour avoir ces moyens de communication. Aujourd'hui, ce que nous vous demandons, c'est un petit crédit qui déclencherait un assainissement qui permettrait à cette ligne Lausanne–Berne de continuer à être le poumon économique de ce canton avec l'autoroute. Voilà pour les considérations d'ordre général. Pour le reste, M^{me} la Rapporteure vous a expliqué que comme il s'agit de travaux qui sont des luttes contre les catastrophes naturelles potentielles, c'est pour cela que c'est la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, par le Service des forêts, qui a étudié ce projet.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Il n'y a pas une demi-heure qu'on a discuté, par le biais du rapport 277, de la problématique des forces naturelles et voilà que là nous avons déjà un premier exemple. Nous avons discuté en long et en large et nous considérons les décisions prises comme bonnes. Par contre, comme vient de le dire M^{me} la Présidente Cotting, la sécurité totale n'existe jamais. Le sujet qui a donné lieu a beaucoup de discussions, ce sont les travaux qui ont été exécutés avec les filets, etc. On se posait la question; qu'elle est exactement la sécurité?

Nous demandons au Conseil d'Etat, pour une autre fois, voire même pour ce trajet, de rester en contact

¹ Message pp. 1913ss.

avec les CFF et éventuellement de leur proposer de faire une couverture tout en sachant que le coût est encore beaucoup plus élevé mais pour plus de sécurité. J'ajouterai qu'on a pu lire hier dans les journaux qu'une personne avait l'idée de commencer à couvrir les autoroutes avec des capteurs solaires. Si on fait la proposition de couvrir, on aurait éventuellement la possibilité de mettre des capteurs solaires dessus! Sinon, nous sommes d'accord avec le rapport et vous prions d'accepter ce message.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Indéniablement, la journée des politiques du jeudi 8 septembre a été très instructive et quel autre meilleur exemple aurions-nous pu avoir à traiter que celui de la ligne CFF Berne–Fribourg, à Flamatt, pour aussi bien appliquer les explications reçues et démonstrations vues sur les mesures de protection contre les dangers naturels? Merci encore à tous les organisateurs de cette journée qui, sans aucun doute, nous aura été utile pour mieux comprendre la forêt et tout ce qui y est rattaché et pour l'appliquer dans ce décret et dans le futur!

Aussi, ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne–Fribourg, secteur de Flamatt, n'est pas une maquette – comme certains exemples du 8 septembre – mais bien du concret. Pour être concrète, cette voie de chemin de fer l'est, et plutôt deux fois qu'une, puisque 30 000 personnes empruntent chaque jour ce tronçon où auront lieu les travaux. C'est pourquoi il est capital, aussi bien pour la sécurité future des voyageurs que pour l'économie et l'image générale du canton de Fribourg, d'entreprendre le plus rapidement possible les travaux proposés dans ce message N° 258.

En séance de commission, il a été question à plusieurs reprises de savoir pourquoi les variantes du déplacement de la ligne ou d'une galerie n'avaient pas été retenues. Mais comme ces travaux sont relativement urgents, que les coûts d'une galerie seraient de l'ordre de 50 à 100 millions de francs et que les CFF, maître de l'ouvrage, ont apparemment donné la priorité à d'autres travaux pour les prochaines années, je vous pose la question: que pouvons-nous faire d'autre que d'accepter aujourd'hui ce projet de décret? Il faut aussi dire qu'avec une participation nette d'un peu plus de 2 millions de francs sur les plus de 14 millions du coût total, le canton s'en sort plutôt bien, voire très bien.

Quant aux nuisances qui seront dégagées suite aux déplacements par camions des 60 000 à 70 000 m³ de molasse extraite de la roche, il est capital qu'elles ne soient pas les mêmes que celles endurées en 2008 par les habitants de Flamatt et de la région! Nous demandons au Conseil d'Etat et à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de suivre attentivement l'évolution de ces travaux et de limiter au maximum les dommages sur l'environnement et les nuisances sur la population résidant aussi bien aux alentours du chantier que sur les parcours des trajets des camions. Avec ces considérations, le groupe socialiste suivra, à une grande majorité, la proposition du Conseil d'Etat et acceptera ce projet de décret tel que proposé.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Mit Freude darf ich Ihnen mitteilen, dass die Freisinnig-demokratische Fraktion dem Kantonsanteil von 2,1 Mio. Franken für die Sicherung der Bahnlinie Freiburg–Bern auf der Höhe von Flamatt zustimmt. Das 14-Mio.-Franken-Projekt schützt Betrieb und Personen auf dieser für den Kanton äusserst wichtigen Bahnlinie. 30 000 Personen werden täglich darauf transportiert. Natürlich gibt es nie eine hundertprozentige Sicherheitsgarantie, schon gar nicht, wenn es sich um Naturgefahren handelt. Aber zumindest schützt das Frühwarnsystem vor Personenschäden, weil die Züge im Notfall frühzeitig gestoppt werden.

Der Bau einer Galerie oder die Verlegung der Bahnlinie in einen Tunnel, was in der Kommission ebenfalls diskutiert wurde und vorher auch erwähnt wurde, sind sowohl finanziell wie auch von der Dringlichkeit her im Moment keine Alternative. Mit dem vorliegenden Projekt stehen Kosten und Nutzen durchaus in einem positiven Verhältnis und erfüllen ihren Zweck und können kurzfristig realisiert werden.

Für Flamatt und dessen Bevölkerung wird es jedoch belastend sein, die Bauphase zu ertragen. Immerhin werden über 60 000 Kubikmeter Material abgetragen und grösstenteils weggeführt. Der Abtransport dieses Materials ergibt alleine ca. 6000 Lastwagen-Ladungen, das heisst 12 000 zusätzliche Zu- und Wegfahrten in dem ohnehin schon stark verkehrsbelasteten Flamatt. Dazu kommen noch die Materialzufuhren. Ich möchte deshalb die SBB-Projektverantwortlichen auffordern, diesem Problem die nötige Beachtung zu schenken und zu prüfen, ob es alternative Lösungen gibt, wie zum Beispiel den Abtransport durch die Bahn selbst oder eine provisorische Zufahrt ums Zentrum herum. Die Bevölkerung von Flamatt wird es danken.

Mit diesen Bemerkungen bitte ich Sie, diesem Dekret zuzustimmen und den geforderten Kredit zu genehmigen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wer kennt nicht die SBB-Hauptlinie 250 Bern-Lausanne, wo täglich gegen 30 000 Personen verkehren? Die wesentlichen Risiken für die Bahn im Zusammenhang mit den Naturgefahren bestehen im Abschnitt zwischen dem Ostportal des Tunnels Flamatt und der Sensebrücke an der Kantonsgrenze Freiburg–Bern, also auf der Freiburger Seite. Geplante Massnahmen sind der Abtransport von ca. 62 000 Kubikmeter abgetragenen Fels, Böschungsrückbau, Schutzzaun mit Alarmsystem, Murgangnetze, Böschungssicherung mit Netzbedeckung und Entwässerungen. Die Trägerschaft des Projekts sind die SBB. Gesamtkosten 14 Mio. Franken. Betrag unseres Kantons: 2 Mio. Franken.

Ein Anliegen unserer Fraktion an den Staatsrat: Wie schon erwähnt, leistet unser Kanton einen Beitrag von 2 Mio. Franken an diese zukünftige Baustelle. Unser Kanton als Mitzahler sollte darauf achten, dass die zu vergebenden Arbeiten auch den Freiburger Unternehmen zu Gute kommen. Damit profitiert unser Kanton indirekt von zusätzlichen Steuern sowie Abgaben, so z.B. der Schwerverkehrsabgabe. Meine Kollegen Burkhalter und Nicolas Repond haben andere Versionen von Abtransport. Ich kann mir das nicht anders vorstellen, als dass es mit Lastwagen geschehen wird.

Sonst muss ja die Bahn auch durch den Tag hindurch ein zweites Gleis schliessen, das ist fast nicht möglich. Berechnet man den Abtransport von den 62 000 Kubikmeter Felsmaterial, ergibt dies ca. 5200 Transporte, multipliziert mit Abgabe, Gefahr und Distanz ergibt dies eine erhebliche Schwerverkehrsabgabe, wovon unser Kanton eine höhere Rückvergütung erhalten wird, wenn mit Freiburger Schildern gefahren wird. In diesem Sinne wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Objektkredit über 2 Mio. Franken zustimmen.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Die Natur kann Kräfte entwickeln, die der Mensch nicht ohne grossen technischen und finanziellen Aufwind beheben kann. Die vorliegende Botschaft bringt dies zu Papier, indem der Staatsrat die Zusammenarbeit mit dem Bund sucht, und plant, die nötigen Schutzmassnahmen in Flamatt möglichst rasch zu bauen. Dafür danken wir dem Staatsrat und unsere Fraktion wird dem nötigen Verpflichtungskredit zustimmen.

Unserer Fraktion ist die Wichtigkeit der Bahnlinie Bern–Freiburg–Lausanne sehr bewusst und sie ist sich der Notwendigkeit der Sicherheit dieser Strecke voll bewusst. Wir sind uns auch bewusst, und fühlen uns mitverantwortlich dafür, dass jeweils die SBB-Linien im Kantonsgebiet fast allen Anforderungen an Bauten zum Schutz vor möglichen Naturgewalten genügen, vor allem in Bezug auf Teil D im unteren Sensebezirks des Kantons.

Ich habe noch drei Fragen an den Herrn Staatsrat: Könnte es eine mögliche Verzögerung mit finanziellen Auswirkungen geben, wenn Einsprachen gemacht werden? Dabei denke ich an die Verkehrsbelastung oder die geologischen Aspekte.

Die Bauherrschaft ist in Händen der SBB und der Kanton muss mitfinanzieren. Hat der Kanton Einfluss auf die Arbeiterteilung?

Kommt das Geschäft nochmals vor den Grossen Rat, wenn aus finanziellen Gründen seitens der SBB sich der Baubeginn um zwei bis drei Jahre verzögern sollte? Und würde dies mit grösseren Kosten verbunden sein? Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion dem vorliegenden Dekret einstimmig zustimmen.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion vous recommande d'approuver, sous l'angle financier, ce projet de décret.

La Rapporteure. Je remercie tous les intervenants qui, au nom de leur groupe, entrent en matière pour ce projet. Je prends acte des considérations qui ont été faites. Nous sommes bien d'accord – il en a été parlé en commission – qu'il y aura des nuisances pour les riverains dès que l'on doit faire des travaux importants. Ces travaux-là impliqueront certaines nuisances et je ne peux que constater que le slogan du transfert de la route au rail – on doit bien l'admettre – dans beaucoup de cas, cela restera un vœu pieux! Il ne s'agit pas seulement de charger du matériel sur un wagon, il faut encore qu'au bout de la chaîne on puisse le déverser. Dans ce cas précis, comme l'a été la construction de la gare de Fribourg, cela ne sera sûrement pas possible!

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat remercie également tous les intervenants pour le soutien au projet.

Pour reprendre quelques considérations émises par les députés, M. le Député Fasel aurait souhaité qu'on ait peut-être un projet plus définitif mais on vient d'avoir une séance spéciale avec les CFF et tous les acteurs du RER fribourgeois où on nous a rappelé qu'il y a pour plus de 70 milliards de projets sur les différentes lignes de transport par le train. Donc, je ne pense pas que ce tunnel, à Flamatt, soit une priorité, malheureusement! Pour l'instant, nous avons jugé utile de faire cet assainissement.

Le Conseil d'Etat espère aussi que les riverains ne seront pas trop perturbés. C'est évident qu'il faut que les entreprises fribourgeoises soient favorisées! Je ne pense pas, au vu des travaux faits par M. Willy Eyer, qui est quand même un des experts fédéraux les plus reconnus au niveau de la Commission des dangers naturels, qu'il y aura de grosses surprises – pour répondre à la question de M. Bruno Fasel – mais je pense qu'on a fait le maximum, à ce stade, pour éviter les surprises. Il est dit dans le message qu'il y a une possibilité de coûts supplémentaires ou inférieurs de plus ou moins 10%. On confirme ici que ce sera probablement – ou très probablement – dans ce cadre-là que l'intervention financière du canton sera exigée.

Pour le reste, je répète que nous serons attentifs à ce que les travaux profitent aux entreprises fribourgeoises.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

La Rapporteure. C'est donc le crédit d'engagement de 2,1 millions qui représente la subvention cantonale pour la partie de ces travaux.

Le Commissaire. Un simple commentaire, M^{me} la Rapporteure l'a dit à l'entrée en matière, la participation de la Confédération est au minimum de 35%. Nous espérons qu'elle soit quelque peu supérieure, ce qui ne pourrait qu'alléger la participation du canton.

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

La Rapporteure. A l'article 4, il est bien précisé que la décision que nous allons prendre est réservée par l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports et la décision de l'Office fédéral de l'environnement qui concerne sa participation au subventionnement.

Le Commissaire. C'est le cheminement habituel mais avec toutes les tractations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, on n'a aucune raison de penser que ces deux offices fédéraux ne rempliront pas les exigences. Cependant, nous devons mettre cet article dans la décision d'aujourd'hui.

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 87.*

Motion M1114.11 Hugo Raemy/François Roubaty
(participation aux frais de campagne électorale liée à la publicité des comptes des partis politiques)¹

Motion M1115.11 Nicole Lehner-Gigon/Gaétan Emonet
(Publication de la liste des donatrices et donateurs dont les versements à un parti politique dépassent 5000 francs)²

Motion M1118.11 Dominique Corminbœuf/Christian Marbach
(lier la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale à la transparence du financement des partis politiques)³

Prise en considération

Roubaty François (PS/SP, SC). Dans la réponse à notre motion, le Conseil d'Etat nous dit que la Suisse fait figure d'exception par rapport aux pays voisins. Ces dernières années, des votations ont été faussées, ou fortement influencées, par des publicités ou des informations unilatérales. Dernièrement, «La Liberté» nous a informés sur les dépenses estimées des partis pour les élections fédérales. Nous ne pouvons que constater une grande disparité dans les moyens. Le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place de certaines règles de transparence. Pour nous, rendre publics les comptes des partis politiques qui ont bénéficié du remboursement de l'Etat fait partie de ces règles. Un soutien financier aux activités politiques est important pour la démocratie, mais ce soutien ne devrait pas avoir lieu sans que les partis respectent les règles de transparence. Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir cette motion.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Der Staatsrat bezeichnet unsere Motion als eine bestechende Idee, und er hält auch fest, dass er die Einführung gewisser Regeln der Transparenz bei der Parteienfinanzierung befürwortet. Zugegeben: Das ist eine etwas optimistische Zusammenfassung der Antwort des Staatsrates. Aber eigentlich könnten wir hier innehalten und die Motion einfach überweisen.

Die Argumente, weshalb der Staatsrat die Motion trotzdem zur Ablehnung empfiehlt, sind nämlich sehr dünn und überhaupt nicht stichhaltig. Die Prüfung von Buchhaltungen von vielleicht zehn Parteien im Kanton Freiburg dürfte die Finanzverwaltung wohl kaum über Mass beanspruchen und belasten; weder personell noch finanziell. Mein Kollege François Roubaty und ich sind überzeugt, dass die Finanzdirektion über effiziente Mittel verfügt, um mit vernünftigen Aufwand aus einer Rechnungsablage gewünschte Informationen wie Spendeneinträge, Spendenkonten etc. herauszufiltern. Eine vollständige Revision ist dabei gar nicht

¹ Déposée et développée le 23 février 2011, *BGC* p. 729; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

² Déposée et développée le 23 février 2011, *BGC* p. 730; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

³ Déposée et développée le 24 mars 2011, *BGC* p. 731; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

nötig. Kleine Herausforderungen bei der Umsetzung dürfen also nicht als Ausrede dienen, um eine Offenlegung der Buchhaltungen einfach abzulehnen.

Zuwendungen an Parteien für die Finanzierung von Wahl- und Abstimmungskampagnen sind ein legitimer Teil des politischen Prozesses und nicht per se verwerflich. Allerdings müssen die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger über den Umfang dieser Geldflüsse und über die Herkunft von Spenden Bescheid wissen. Dadurch können sie den Einfluss finanzstarker Interessengruppen und Personen abschätzen und an der Urne eine informierte Entscheidung treffen. Nur durch eine transparente Politik-Finanzierung ist die freie Willensbildung und unverfälschte Stimmabgabe, wie sie in Artikel 34 der schweizerischen Bundesverfassung garantiert wird, in der Praxis gewährleistet. Wir wissen alle, wie Werbung unseren Konsum und natürlich auch unser Wahlverhalten beeinflusst. Man wird den Eindruck nicht los, dass Abstimmungsergebnisse zunehmend von grossen Geldflüssen beeinflusst oder auch entschieden werden. Auch im laufenden Wahlkampf scheint das Geld, ohne Parteien und Namen zu nennen, ebenfalls eine nicht zu unterschätzende Rolle zu spielen.

Wer sich gegen Transparenz stark macht, gerät sofort in Verdacht, etwas verheimlichen zu wollen. In einer Umfrage von Univox haben sich im Jahre 2007 87% der befragten Stimmbürgerinnen und Stimmbürger dafür ausgesprochen, dass die Herkunft der Gelder für Abstimmungskampagnen offengelegt werden müssen. Nehmen wir also diese Meinungsäusserung ernst und führen wir die Transparenz bei der Parteienfinanzierung ein. Ich möchte mit einem Zitat von Dick Marti, FDP, schliessen, der anlässlich einer Sitzung des Ständerates zum gleichen Thema gesagt hat: «Il n'existe pas de démocratie sans transparence.» Der Ständerat hat sich im Übrigen ebenfalls für Transparenz bei der Finanzierung von Abstimmungskampagnen ausgesprochen.

In diesem Sinn lade ich Sie ein, unsere Motion zu unterstützen.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Avouons-le. Nous avons de quoi être fiers quand notre pays occupe les premières places dans les études d'organismes internationaux qui comparent nos performances, nos modes de vie et notre organisation politique. Notre démocratie directe est souvent citée en exemple. La Suisse peut-elle continuer à se croire un modèle de démocratie, alors que le financement de ses partis politiques est le moins transparent d'Europe? Si vous écoutiez la Radio romande, vous l'avez entendu au journal du matin tout à l'heure, le GRECO, cet organisme qui, dans le cadre du Conseil de l'Europe, lutte contre la corruption et procède à une évaluation du financement des partis politiques européens, a entrepris dans le courant du printemps une évaluation de la situation en Suisse. Les résultats de cette analyse seront connus à la fin de l'année, mais d'ores et déjà l'évaluation du GRECO révèle que la Suisse et la Suède sont les seuls pays d'Europe qui n'ont pas de loi en matière de financement des partis politiques. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dresse l'inventaire des cantons qui ont légiféré sur les aides aux partis et la transparence

de leur financement. Les pratiques sont autant diverses que variées et on constate que seul trois cantons ont posé des exigences quant à la transparence des financements. Pour le parti socialiste, la démocratie ne peut pas s'exercer sans transparence. C'est l'objet de cette motion qui souhaite, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Genève, que les personnes qui sont domiciliées dans le canton de Fribourg puissent consulter auprès de l'autorité compétente les listes des donateurs qui financent les partis actifs en terre fribourgeoise. Pour simplifier, les motionnaires ont fixé une limite à 5000 francs à partir de laquelle le don doit être déclaré, les dons moins importants n'étant pas soumis à l'obligation, au contraire de ce qui se pratique à Genève où tout doit être déclaré.

En fin de compte, l'examen de cette motion tombe à pic au milieu d'une période d'élection chargée. Pour les élections fédérales, neuf partis différents ont présenté des candidats en terre fribourgeoise. Chacune et chacun d'entre nous peut le constater en milieu urbain, mais aussi dans les périphéries, l'affichage politique censé informer le citoyen électeur est à l'image des finances des partis, très voire trop présent pour certains et inexistant pour d'autres. La différence des moyens n'a jamais été aussi grande. Comme le suggère le journal l'Hebdo dans un cahier spécial «financement des partis politiques», on peut même parler de concurrence déloyale. Les politiciens doivent être des miliciens indépendants qui sont élus parce qu'ils sont proches des citoyens et à l'écoute de leurs préoccupations et non pas parce qu'ils bénéficient d'un matraquage publicitaire ou de finances qui leur permettent d'organiser de grands événements dont les invités se sentiront redevables. C'est dans ce but que le parti socialiste souhaite l'acceptation de cette motion avec l'obligation de déclarer les dons dès 5000 francs et pas dès 10 000 francs comme le souhaite le Conseil d'Etat.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). La réponse du gouvernement n'est pas vraiment surprenante. Par contre, sa position sur les deux motions qu'il propose de refuser est surprenante. Malgré le fait que cette réponse ait été faite avant le débat au Conseil des Etats sur proposition de M. Urs Schwaller, conseiller aux Etats, par motion discutée la semaine dernière traitant du même sujet mais au niveau fédéral, le Conseil d'Etat reconnaît que la transparence en la matière est indiscutable. Lors de la lecture du troisième alinéa à la troisième page de la réponse, on constate tout de même qu'il y a un temps de retard, preuve que les choses bougent vite dans ce domaine. Le Conseil d'Etat reconnaît aussi l'exception suisse en la matière, situation que la Suisse ne tiendra plus très longtemps. Malgré l'approche du Conseil fédéral citée dans la réponse du Conseil d'Etat, le conseiller aux Etats n'a pas attendu 18 mois sur un rapport pour commencer à mettre en place un début de système qui permettra, à terme, une transparence salutaire dans ce domaine. Beaucoup de pratiques dans la grande majorité des cantons sont intolérables et devront changer. On peut discuter des valeurs pécuniaires, mais soyons clairs sur ces valeurs. Il ne suffit pas de dire que le montant proposé est trop bas. En fait, le but de la motion n'est pas d'imposer un montant, mais de mettre en place une

véritable transparence qui peut être consultée et comprise par tous et c'est là la véritable valeur de cette motion qui doit imposer ce principe fondamental de la transparence. C'est dans le cadre de ce principe que l'électrice et l'électeur lambda peuvent se faire une idée sur l'idéologie des partis ou groupements politiques. C'est en partant de ce postulat que nous vous demandons à combien se situe le montant minimum pour être déclaré. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas lancé sa vision sur ce montant minimum? Peut-il avancer un chiffre? Devons-nous attendre que l'Union européenne vienne mettre de l'ordre en Helvétie dans le domaine de la transparence sur le financement des partis et des groupements politiques? Non, Mesdames et Messieurs les Députés. Montrons que nous, dans ce canton, voulons que chacun soit clairement avisé lors des choix électoraux. Nous vous recommandons de voter oui à ces trois motions afin que le financement des partis politiques soit clairement identifié et ne reste plus dans le flou, surtout lors des campagnes.

Romanens Jean-Louis (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention les trois motions présentées par les représentants du parti socialiste. Leur but est louable. La transparence, quelle belle expression! Quelle belle illusion dans le domaine du financement des partis! Nous pouvons introduire toutes les directives, toutes les lois possibles et imaginables, il y aura toujours un moyen de les détourner. Je pense notamment aux soutiens dans les campagnes électorales qui peuvent soit transiter par les comptes du parti soit être attribués directement aux candidats. Les partis politiques présentent les comptes dans leur assemblée annuelle à leurs membres. La presse participe généralement à ces assemblées et peut constater le détail des informations qui est généralement communiqué. La thématique de la transparence a fait l'objet d'une discussion assez poussée au Conseil national et au Conseil des Etats. Les Chambres fédérales refusent d'entrer en matière sur la transparence du financement des partis. Dernièrement, le Conseil des Etats a accepté à une courte majorité une motion visant à la publication des sources de financement des campagnes de votations. Cette acceptation ne concerne en aucun cas le financement des partis. Au niveau suisse, seul deux cantons, Genève et Tessin, travaillent avec une certaine transparence. Si nous voulons une transparence, elle doit être totale. L'ensemble des partis doit publier toutes les prestations, notamment celles en nature, par le soutien apporté par certains organismes. Je pense notamment aux syndicats des ouvriers employés qui ont en permanence des représentants dans les parlements, lesquels bénéficient d'un soutien stratégique et financier sans limite. Les partis qui représentent ces milieux sont-ils prêts à jouer la transparence totale dans ce domaine? Cela deviendrait peut-être gênant pour ceux qui prêchent la transparence. En effet, le financement des syndicats est assuré par la classe ouvrière et indirectement par les milieux patronaux. Quelle serait la réaction de ces milieux s'ils apprennent qu'une partie de leur cotisation est utilisée à soutenir une politique qui ne leur est que rarement bénéfique? Je vous invite à faire cette réflexion avant de demander la transparence dans le financement des partis. Etes-vous prêts à

inclure les éléments que je viens de citer, mais ceci en toute transparence? Je n'en suis pas certain.

Je pense que le système qui prévaut aujourd'hui en Suisse est satisfaisant. Les politiciens doivent garder une indépendance. Je peux vous assurer que tous les soutiens faits par des entreprises à mon parti, comme à d'autres aussi, l'ont été sans contre-prestation. A mon avis, ces soutiens favorisent largement la démocratie et leur publication pourrait priver la politique fribourgeoise de moyens financiers importants, moyens qui devraient être pris en charge par l'Etat qui ne ferait qu'accroître ses dépenses de fonctionnement. Evitons de tomber dans un travers, de marquer un autogoal qui se retournerait contre la politique en général. Faisons confiance au système qui fonctionne depuis de nombreuses années et dont les partis politiques bénéficient d'une manière ou d'une autre.

Notre groupe refuse la motion 1115.11 où le Conseil d'Etat propose une publication partielle, à savoir les versements qui dépassent 10 000 francs, limite qui pourrait également être interprétée ou détournée. Je vous invite, au nom du groupe démocrate-chrétien, à refuser ces trois motions.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance des motions 1114.11, 1115.11 et 1118.11, les trois en lien avec le financement des partis politiques. Ce qu'il convient de relever, c'est avant tout que chaque formation politique doit faire face à ses obligations courantes, pas seulement en période électorale, probablement sur la même base du schéma de financement, avec en prime les apports personnels des candidats lorsqu'il y a une élection. D'un point de vue général, il est utile de rappeler que ce même Parlement a accepté la motion Waeber-Thürler portant sur la déduction fiscale des dons versés à des partis politiques jusqu'à hauteur de 5000 francs par analogie aux dispositions fédérales qui prévoient, elles, 10 000 francs. Sur le fond, c'est déjà une reconnaissance implicite de transparence du financement des partis politiques. Réduire la marge de manœuvre ne servirait à rien, sinon à se pénaliser soi-même. Il s'agit également de reconnaître que les partis politiques sont une composante essentielle des institutions publiques, s'il est encore nécessaire de le relever. Quant à la capacité financière réelle des partis, on a pu remarquer, lors de la précédente session, qu'aucun n'a renoncé à l'aide complémentaire du canton pour la prise en charge par l'Etat des frais d'envoi du matériel électoral. C'est dire si les motionnaires jouent un double jeu, à moins que leur volonté ne s'exprime en faveur d'une prestation étatique couvrant à terme la totalité des activités de tous les partis. Poser la question aux intéressés, c'est y répondre.

Dans un contexte électoraliste, force est de constater que le moment a été habilement choisi par les motionnaires, mais leurs motions respectives, vous en conviendrez, manquent singulièrement de cohérence. Quant à la transparence, celle-ci est de fait pratiquée dans la mesure où les formations politiques sont régulièrement sollicitées par les médias sur leur budget de campagne. C'est en tout cas la situation au PLR. Enfin, le groupe libéral-radical juge ces trois motions dénuées de bon sens politique, réduisant à néant toute

initiative privée. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à rejeter en bloc ces trois motions.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Les campagnes électorales sont aussi des batailles de l'argent. L'année électorale 2011 n'est pas épargnée, puisque l'on vient avec une artillerie de motions pour, une fois de plus, pinailler pour savoir qui, quoi, comment et j'en passe, afin que chaque parti politique soit sacré saint transparent. En pratique, ce que l'on veut, est-ce bien de la transparence ou du voyeurisme? Les partis politiques sont considérés comme des organisations volontaires et sont financés par ceux qui partagent leur intérêt. En premier lieu, ils perçoivent des cotisations, des dons libres des membres, des dons à titre individuel des personnes extérieures au parti, la part des mandataires, une contribution de l'Etat et des recettes provenant d'activités. Les comptes sont présentés et approuvés par l'assemblée générale publique à laquelle la presse est conviée, donc transparents. De l'avis de l'UDC, les réponses du Conseil d'Etat sont claires, cela dit, notre groupe va rejeter les trois motions.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche va donner son appui aux motions qui sont présentées aujourd'hui et ce pour la raison suivante. Nous ne sommes pas du tout tenus par les législations européennes, mais ça m'a personnellement aussi fait mal d'entendre que la Suisse pourrait être à nouveau mise sur une liste noire en matière de financement de partis. Je crois que nous avons d'autres choses à faire, d'autres qualités et à faire valoir. J'aimerais aussi répondre aux préopinants dans ce dialogue car je trouve qu'il y a un certain nombre de choses assez incroyables qui ont été affirmées.

Si je reprends les affirmations de mon cher collègue Romanens, le fait qu'il y ait des possibilités de dévier une loi est une excuse pour ne pas en faire. Je ne comprends pas pourquoi nous continuons à faire des législations pour la fiscalité ou autres, en sachant très bien que beaucoup de monde essaie de trouver des moyens pour les dévier. Si on dit que ça ne sert à rien de fixer des règles aux partis politiques sur la transparence parce que tout le monde va trouver les moyens de les dévier, excusez-moi chers collègues, j'ai quand même des doutes sur l'honnêteté de ce que l'on peut affirmer dans ce domaine.

Il y a encore une deuxième chose qui me semble extrêmement discutable. Les syndicats soutiennent un certain nombre de partis. Est-ce que les patrons qui financent les syndicats sont d'accord avec ce domaine? Les financements des partis politiques sont essentiellement des financements privés et des financements de représentants de l'économie. Est-ce que le consommateur qui achète plus cher son produit pour que l'entreprise gagne est un consommateur qui représente les valeurs des partis qui soutiennent ces milieux économiques? Là où je me permets d'avoir un gros doute, c'est que je suis sûr que ce consommateur a moins d'argent à y consacrer.

Quant à ce que vient de dire M^{me} Peiry-Kolly, je suis aussi un peu étonné. On ose parler de «pinailler» sur

des montants. S'il s'agissait de petits montants dont on a parlé hier, 100 000 francs, on pourrait effectivement dire qu'il ne s'agit pas de pinailler. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de pinaillerie. Sur les élections nationales, il y a des montants – et votre parti est en tête de liste, ça fait plaisir – qui sont impressionnants en matière de financement des campagnes électorales. J'ai de la peine à accepter l'idée de pinaillerie dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat a donné une réponse à ces trois motions qui me paraît assez judicieuse. Effectivement, il vante la transparence et sur l'objectif des motions, il soutient l'idée et l'objectif. Là où j'ai un problème avec les réponses du Conseil d'Etat, c'est sur l'acceptation finale et les moyens qu'il juge disproportionnés. On peut discuter sur les 10 000 et 5000 francs. On a une loi fédérale sur les déductions des finances aux partis de 10 000 francs. Dans le canton de Fribourg, on en est à 5000 francs. Il est vrai que les montants sont peut-être différents. Par contre, je pense qu'il est absolument nécessaire de fixer une marge.

Quant à la transparence sur les comptes qui doivent être déposés, je dirais simplement que le canton de Fribourg subventionne avec de nombreux milieux beaucoup d'institutions et d'associations dans le canton et les règles sont très claires. Les institutions qui sont régies par le code des obligations pour des associations doivent fournir leurs comptes et les rapports de vérification des comptes. Dans ce sens, je vous recommande d'approuver ces motions.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je commencerai par une citation: «*Pour les citoyens, il est important de savoir qui investit de l'argent et quels intérêts sont en jeu dans le débat. Nous avons récemment vécu des votations avec des moyens financiers répartis de manière inégale entre les deux camps. La publicité influence quand même les citoyens, j'en suis convaincu. Si la publicité ne servait à rien, personne n'en ferait.*» Ces phrases du conseiller aux Etats Urs Schwaller sont tirées d'un article paru dans la Liberté du 27 septembre 2011 suite à l'acceptation de sa motion sur le financement des campagnes – mon collègue Romanens l'a relevé tout à l'heure.

Cette motion, déposée par M. Schwaller, obligerait les différents comités à annoncer régulièrement les donations d'un montant supérieur à 10 000 francs. 10 000 francs au niveau fédéral! Selon la proposition du Conseil d'Etat, 10 000 francs pour accepter notre motion au niveau cantonal! Je pose la question de la proportionnalité de cette proposition. L'idéal, pour nous, serait de ne mettre aucun plafonnement et que toute contribution puisse être rendue publique pour une application stricte du principe de transparence, qui n'a pas de prix. Il a été relevé tout à l'heure que, dans le cadre des campagnes qui battent leur plein, la presse fait écho aux dépenses engagées par les différents partis. La proportion de 1 à 10, voire davantage, est énorme et pose la question de trésors de guerre, de subventions et de donations de lobbies qui sortent du bois au gré des votations et qui attendent un retour sur investissement et ainsi brident le débat politique, voire la parole de certains candidats.

De plus, une récente enquête sur les revenus impossibles moyens des candidats selon leur appartenance

partisane, révélant des proportions de 1 à 3, met en lumière un certain élitisme au niveau des candidats choisis pour certains probablement au *prorata* de leur portemonnaie! On peut se demander si la différence de moyens en présence peut influencer les décisions de vote. La transparence sur le financement des campagnes aiderait assurément les citoyens et les citoyennes à se déterminer et la démocratie en sortirait grandie. Ne voyez là aucun voyeurisme! En Suisse, comme ailleurs, la vie démocratique repose sur l'action des partis politiques. Afin de mettre la liberté de choix et l'accès des citoyennes et des citoyens à l'information politique, d'assurer une véritable indépendance des partis par rapport aux intérêts privés et de garantir une égalité des chances entre les formations politiques, un minimum de règles doit être établi et le Conseil d'Etat, dans sa réponse, en convient.

Pour répondre aux insinuations de notre collègue Romanens, je me réfère à l'article de l'Hebdo du 31 mars dernier dans lequel le président du parti socialiste suisse, Christian Levrat, tient à réfuter cette idée que le parti socialiste est financé par les syndicats. L'article continue: «*En revanche, le parti libéral-radical et le parti démocrate-chrétien sont en plus mauvaise posture. De plus en plus, les entreprises, par leur association faïtière Economie Suisse, ciblent leur aide. Elle ne soutient plus les partis que lors des campagnes de votation où les intérêts directs de l'économie sont en jeu. Ainsi l'automne dernier, elle a injecté près de 5 millions pour lutter contre l'initiative socialiste Pour plus de justice fiscale.*» – «*Un chouia de transparence!*» titrait la Liberté. Oui, mais après les interventions entendues, ce chouia pourrait se réduire!

Par notre motion et par les autres motions déposées par le groupe socialiste, nous voulons tirer la sonnette d'alarme. Comme développé plus haut et par mes collègues, nous maintenons notre motion telle que déposée avec le plafond de 5000 francs. En effet, de notre avis, faire un don d'une telle somme montre déjà un intérêt particulier.

Le groupe socialiste vous invite à accepter ces motions, pour tous, sans privilèges!

Marbach Christian (PS/SP, SE). Je m'excuses. Es ist schade, wenn man sich entschuldigen muss, wenn man das Wort übernehmen will. Auch wenn vieles gesagt wurde, erlaube ich es mir halt jetzt trotzdem, auch noch ein paar Gedanken anzufügen. Wer nicht zuhören will, braucht das auch nicht zu tun, aber ich bitte aus Anstandsgründen, nicht immer dazwischenzuschwatzen. Das ist sehr störend.

Alle drei Motionen verfolgen das gleiche Ziel. Um das Funktionieren der Demokratie zu gewährleisten, hat die Öffentlichkeit das Anrecht, zu wissen, woher die Parteien ihr Geld für Abstimmungen und Wahlen haben.

La population a le droit de savoir d'où vient le financement des partis. C'est cela, le but de nos trois motions. Dies ist international und auch in Bern anerkannt und wird auch von anderer Seite als nur von der sozialdemokratischen her gewünscht. Es wurde bereits mehrmals angetönt.

Dass eine staatliche Unterstützung an gewisse Bedingungen geknüpft wird, darauf hat jede Steuerzahlerin und jeder Steuerzahler Anrecht. Jede Unternehmerin,

jeder Unternehmer, jede und jeder der Geld gibt, darf und will wissen, wohin das Geld geht.

Um diese Prinzipien und um nichts anderes geht es hier. Es geht weder um Doppelzüngigkeit, Herr Thürler, noch um Gewerkschaftsgelder und schon gar nicht um Kleinigkeiten oder um Wahlkampfpropaganda. Vor der Wahl ist nach der Wahl und diese Motionen haben keinen Einfluss auf die diesjährigen Wahlen.

Ich zitiere aus der Antwort des Staatsrates. Ich gebe zu: zusammenfassend und auch ein bisschen vereinfacht. «Der Staatsrat befürwortet grundsätzlich die Einführung von Regeln der Transparenz.» Weiter: «Der Staatsrat teilt die Besorgnis und Argumente der Motionärinnen und Motionäre.» Weiter: «Der Staatsrat ist der Meinung, dass umfangreiche, direkte Hilfe von jedermann transparent konsultiert werden kann.» «Der Staatsrat ist der Meinung, dass der Staat seine Partner» – und hier sind wir Parteien gemeint – «einer wenn auch zurückhaltenden Kontrolle ihrer Finanzierung unterstellt.» Also sind wir augenscheinlich gleicher Meinung. Trotzdem spüre ich aus der Antwort des Staatsrates eine gewisse Zurückhaltung. Und es ist wenig ersichtlich, wie der Staatsrat diese Äusserungen umsetzen will und er empfiehlt demnach die Ablehnung von zwei Motionen.

Kurz noch zur Motion M1118.11 von Kollege Corminbœuf und mir: Ich möchte einfach wiederholen, worum es geht. Es ist für das Funktionieren der Demokratie einfach sinnvoll, dass die Parteien eine Spenderinnen- und Spenderliste unterbreiten, um in den Genuss von staatlicher Unterstützung zu kommen.

Die Ablehnung der Motion begründet der Staatsrat einzig und allein mit der Höhe des Beitrages. Darüber kann man sich sicher streiten. Für uns ist jedoch die Höhe des Beitrages absolut zweitrangig. Wichtig ist die Transparenz. Sollte dies der Hauptgrund sein, nicht zuzustimmen, wird es für uns kein Problem sein, den Beitrag zu erhöhen und eine neue Motion einzureichen.

Ich empfehle Ihnen, unseren drei Motionen zuzustimmen.

Danke, dass Sie so ruhig zugehört haben.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wenn hier in der Schweiz, in der Politlandschaft alle Parteien eine einzige Partei, die grösste Partei bekämpfen und diese noch von den meisten Medien Unterstützung erhalten, wäre es an der Zeit, auf eine objektivere, neutralere Medienlandschaft zählen zu können. In allen Parteien befinden sich Millionäre, die sich aber nicht für das Wohl unseres Volkes einsetzen, aber doch zum Nachsehen ihrer Partei. Daher werde ich die drei Motionen ablehnen.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). 55 à 27, 58 à 24, 61 à 29, ce sont quelques-uns des scores qui ont marqué ces derniers jours mais pendant toute la législature les sujets tels que la transparence et les baisses d'impôts. En fait, quand un de ces sujets apparaît à l'ordre du jour, on n'a pas besoin de discuter, puisque, de toute évidence, il est voté à cette majorité de 2 contre 1, ce qui représente assez les forces en présence dans notre parlement.

Je me suis dit qu'en fait, au-delà de ces scores qui reflètent la réalité des forces politiques en présence, les citoyens qui sont représentés par un tiers des forces en présence, ces citoyens-là, ce tiers de citoyens que nous représentons, n'avait jamais gain de cause. Je me suis dit que finalement, par rapport à ces sujets qui sont votés pratiquement d'avance, vous pourriez avoir peut-être l'élégance, les partis bourgeois, de nous laisser décider une fois sur trois pour que les citoyens soient représentés! Vous pourriez même choisir lequel des trois sujets vous nous laissez choisir! (rires!) C'est tout ce que je voulais vous dire sur une petite réflexion de fin de législature.

Pour le reste, je demande quand même aux partis bourgeois: de quoi avez-vous peur?

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je suis le représentant d'un modeste mouvement indépendant-solidarité, qui, et je peux le jurer haut et fort, n'a jamais touché un kopeck de qui que soit, à une exception près. Un jour, un brave agriculteur, ancien député PDC, m'avait glissé un billet de cent francs dans une enveloppe parce que j'avais défendu dans ce parlement les produits agricoles qui étaient malmenés par les multinationales. Je ne le citerai pas.

Personnellement, ce qui me gêne le plus, c'est d'avoir entendu dire que les grandes banques nationales apportaient une manne généreuse à moult partis. Est-ce que tous les partis de ce canton sont à la même enseigne?

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je voudrais juste vous dire pourquoi je ne soutiendrai pas ces motions. Tout simplement parce que je ne souhaite pas la transparence dans ce domaine. Je ne souhaite pas la transparence parce que, à longueur d'année, une partie de ce parlement nous bassine avec la protection des données. Maintenant, on voudrait mettre sur la place publique tous ceux qui font un don à un parti qui soutient leur vision de la politique. C'est clair, mon parti soutient l'économie! L'économie, c'est qui? C'est mon coiffeur, c'est mon carrossier, c'est mon charpentier! Ces gens-là n'osent pas s'afficher politiquement. Bien sûr, c'est peut-être facile pour un enseignant, un professeur, de prendre position ici parce que cela n'influence pas son salaire. Mais, le charpentier, le coiffeur, le carrossier, s'il s'affiche politiquement, il risque de perdre la moitié de sa clientèle. C'est ce que me disent régulièrement les indépendants que j'approche pour se lancer en politique: «*Jamais de politique! Si je m'affiche, je perds la moitié de ma clientèle! Parce que ma clientèle, c'est un socialiste, c'est un PDC, c'est un radical. Moi, je ne veux pas perdre ma clientèle, c'est mon boulot!*» Ils n'osent donc pas s'afficher politiquement. Par contre, ils soutiennent des partis qui, eux, défendent leur vision, qui soutiennent l'économie et c'est tout à fait normal. Chaque parti a besoin d'un financement. On l'a dit, les syndicats soutiennent les partis plutôt de gauche. Mais l'économie doit soutenir et on en a besoin. Toutefois, ces gens-là ne veulent pas s'afficher et je ne voudrais pas que ces gens-là puissent se retrouver dans les journaux parce qu'ils ont soutenu un parti – 1000 francs ou pas. Quand ces gens participent à mon

parti, je n'ai jamais pensé que j'irais plus souvent chez le coiffeur parce qu'il soutient mon parti!

Voilà pourquoi je ne soutiendrai pas ces trois motions et je vous en prie, faites-en de même!

Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le canton reconnaît, avec votre aide, le rôle essentiel des partis politiques puisqu'il a été un des premiers à légiférer pour l'aide aux partis politiques mais c'est vrai qu'il n'exige pas de contrepartie, comme le fait le canton de Genève. Vous avez pu le voir dans les considérants des réponses du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat reconnaît aussi que la démocratie ne peut que grandir avec plus de transparence et il le dit. Peut-être y aura-t-il un meilleur moment politique pour reprendre cette réflexion. En effet, à voir fleurir ces fleurs particulières d'automne que sont les portraits des candidates et des candidats, on peut douter que cela suffise pour couvrir tous les frais même avec ce qu'on a donné comme rallonge la dernière fois et qui n'était pas destiné à ces magnifiques portraits de candidats!

Comme je l'ai dit, ces trois motions ont permis de faire le tour des pratiques des autres cantons où les sujets ont été abordés. On voit que les pratiques sont très différentes d'un canton à l'autre. Là, aussi, peut-être qu'une clarification au niveau national apporterait un peu plus – je dirais – d'analyse tranquille de cet objet. Pourtant, le Conseil d'Etat, cela a été dit par l'un ou l'autre, ouvre un peu la porte – trop peu, au goût de certains – vers la transparence. C'est vrai que cette porte n'est pas grande! Mais, en soutenant la motion Lehner/Gigon avec une différence dans les chiffres, le Conseil d'Etat montre sa volonté d'aller vers plus de transparence.

Le Conseil d'Etat vous recommande donc d'accepter la motion Lehner/Gigon mais avec le chiffre de 10 000 et de rejeter les deux autres motions.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1114.11 Hugo Raemy/François Roubaty est refusée par 57 voix contre 28. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). Total: 28.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1115.11 Nicole Lehner-Gigon/Gaetan Emonet est refusée par 59 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1118.11 Dominique Corminbœuf/Christian Marbach est refusée par 57 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Clôture

La Présidente. Nous avons ainsi terminé le programme de la session du mois d'octobre 2011. Je vous remercie. La prochaine session aura lieu au mois de novembre. Je vous souhaite une bonne rentrée. La séance d'aujourd'hui est levée.

– La séance est levée à 11 h 35.

Le Président:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint